

Compte rendu réunion du 04 Mars 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le quatre mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Février 2022

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Hugues BRABANT, Brigitte CORFMAT, Pascale GOUHINEC, Fabrice LE GAL, Claire-Marie LE LUHERN, Romain RETIF, Erwan POCHOLLE, Céline GUENOUX

ABSENTS : Fabienne DUBOS (pouvoir à Mr Patrice LE PENHUIZIC)
Alexandre GONDET

Secrétaire : Madame Marie-Annick BURBAN

Ordre du jour-----

1^o - **Approbation compte-rendu réunion du 10 février 2022**

2^o - **Vote du compte administratif et du compte de gestion commune et commerce**

2-1 **Vote du compte administratif**

Suite à des soucis informatiques, les comptes de gestion établis par la trésorerie n'ont pu être mis en ligne

Monsieur le Maire propose de présenter et de commenter les comptes administratifs.

Ces documents seront validés lors du prochain conseil.

Commune

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	731069.65	955178.84
Investissement	325706.39	735335.69

Excédent investissement : 409 629.30 €

Excédent fonctionnement : 161 923.93€

Commerce

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1838.40	11009.28
Investissement	52131.39	15114.09

Excédent de fonctionnement : 9 170.88 €
Deficit investissement : 37 012.95€

COTISATIONS

Monsieur le Maire propose de voter les cotisations suivantes :

- Association des Maires 0.296€/habitant soit 353.42€ (base de 1194hbt)
- CAUE 0.33€/habitant soit 385.11€ (base de 1167.00€)
- Mémoire fruitière ST NICOLAS DE REDON : 180€

Après en avoir délibéré, le conseil valide ces cotisations pour l'année 2022.

3°- Boulangerie : validation des offres

Suite à la nouvelle consultation des entreprises, Madame Laetitia EON transmet au conseil municipal le résultat des différentes offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les offres telles que présentées.

(par 11 voix : POUR et 2 Abstentions)

4°- Terrains La Haie

Cession foncière – parc d'activités de la Haie – parcelles ZK 98 et 99

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la cession foncière, parc d'activités de la Haie, parcelles ZK 98 et 99.

Pour favoriser le développement du parc d'activités de la Haie, Questembert communauté souhaite réaliser la cession d'un terrain à bâtir qui est à ce jour de propriété communale. Pour ce faire, la communauté de communes sollicite un transfert de propriété à titre gracieux d'un terrain de 1280 m² environ composé de la parcelle cadastrée ZK 98 et d'une partie de la ZK 99, toutes deux sises lieu-dit ER REQUAIRE (56190 LAUZACH).

Le transfert de propriété gratuit entre personnes publiques est autorisé dès lors où il permet à Questembert communauté de mettre en œuvre sa compétence « Développement économique ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession gratuite à Questembert communauté d'un terrain de 1280 m² environ composé des parcelles sus-visées ;
- autorise dès à présent Questembert communauté à effectuer les travaux de préparation et de viabilisation dudit terrain ;
- demande qu'un compromis de vente soit établi entre Questembert communauté et la commune ;
- conditionne la signature de l'acte authentique à l'obtention d'un permis de construire par le futur acquéreur. En cas d'abandon, la commune de Lauzach conservera la propriété et gardera le bénéfice de la viabilisation effectuée préalablement ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette affaire. Les frais d'actes notariés seront supportés par Questembert communauté.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Compte-rendu réunions

Madame Marie-Annick BURBAN fait savoir qu'en commission communication Mme Fabienne DUBOS a évoqué l'idée de réaliser un flash.
Le conseil municipal valide cette idée.

➤ CIAS Questembert Communauté

Madame Marie-Annick BURBAN effectue une information sur ce nouveau service

➤ Déchets journée ramassage déchets

Madame Marie –Annick BURBAN souhaite renouveler la journée ramassage déchets.
Madame Céline GUENOUX fait savoir que cette journée pourrait être effectuée sur la journée World CleanUp. Ce nettoyage s'inscrirait dans une dynamique. Il est évoqué un ramassage par quartiers

➤ Commission culture

Madame Marie-Annick BURBAN évoque les animations du Mardis de Pays en lien avec l'Office de Tourisme.

La projection d'un film est actée pour le mardi 12 juillet. Le choix du film reste à définir.
Une autre animation est à prévoir.

➤ Commission étang

Il est décidé de créer un COPIL élus ; les intervenants extérieurs y seront associés.
Le Cotech ne sera composé que d'élus.
Les membres de l'association la Truite Lauzachoise pourront être invités.

➤ Réunion citoyenne

Elle est fixée au 30 avril de 10h00 à 13h00.

Une réunion préparatoire est fixée au lundi 14 mars 18h pour définir les sujets à aborder, la communication

Y participeront : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Romain RETIF, Fabrice LE GAL, Hugues BRABANT

Informations diverses

- Organisation des tours de garde pour les élections présidentielles 1^{er} et 2^{ème} tour.
- Terrain KLOGOT –places de stationnement
- Terrain LE NEVE Patrick information sur le projet construction à venir.
- Projet d'aménagement : parcelles Madame DEJAN – rue du Pré Fleuri et Mr DA SILVA- La Petite Bocheterie.
- infos antenne Bouygues, début des travaux

➤ Commission Culture

Madame Pascale LE GOUHINEC effectue un retour sur l'organisation de la fête du Park Dudi.
La date retenue est le 21 mai.

Pour l'organisation de cette fête, une réunion est à prévoir entre le Comité des Fêtes et la commission culture.